



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION CHAMPIONNATS ET
COUPES**

SEANCE du 03 OCTOBRE 2023

PRESIDENT : G. GOUZERCH

PRESENTS : G. SAMSON – D. LE BOUEDEC - A.GUILLORY

EXCUSES : A. NIO - P. LE FOL – J.P. LORGEUX –

Match du 01 Octobre 2023 – SURZUR ES 1 / SARZEAU FC 2 – Trophée Morbihan.

Arbitre MATAIKI Amédée, Observateur PORCHERON Michel.

Rencontre arrêtée à la 86^{ème} minute de jeu.

Après études des différents rapports, la commission **DIT** que l'arbitre n'a pas tout mis en œuvre pour que la rencontre aille à son terme, par ces motifs, donne **MATCH A REJOUER.**

Transmet le dossier à la CDA pour suite à donner.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de deux jours à compter du lendemain du jour de la notification, Article 98.1 des Règlements de la Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

G.GOUZERCH